

Rapport du Président

Séance Publique du
jeudi 13 mars 2014

Service instructeur
Service des Actions Sportives

9^{ème} **Commission** - N° CG-2014-2-9-1

Service consulté

BUDGET PRIMITIF 2014



LES MOYENS D'INTERVENTION EN FAVEUR DU SPORT

Résumé : Il vous est proposé d'allouer un montant total de 400 000 € en Autorisations de programme et de 7 458 486 € en Crédits de Paiement en faveur du sport.



Ces sommes se répartissent de la façon suivante :



- pour la section d'investissement : 400 000 € en Autorisations de Programme et 4 846 606 € en Crédits de Paiement.



- pour la section de fonctionnement : 2 611 880 € en Crédits de Paiement.

Les moyens d'intervention en faveur du sport au titre du Budget Primitif 2014, sont synthétisés dans le tableau en annexe du rapport.

Au total, le budget 2014 du Sport s'élève à **7 458 486 €** en crédits de paiement.

En 2013, le budget s'est élevé à 6 513 000 € en crédits de paiement (BP et DM).

La mise en place des Contrats de Territoire de Vie et la création d'enveloppes financières par Territoire de Vie pour les projets d'intérêt local (PIL) a modifié en profondeur nos modalités d'intervention.

De ce fait, l'engagement du Département en faveur des nouveaux projets d'équipements sportifs structurants des communes et communautés de communes n'impacte plus le budget consacré au sport.

Le présent budget intègre les crédits nécessaires pour solder les opérations d'investissement antérieures à 2014 ainsi que le financement des nouveaux projets à l'initiative d'associations.

Le budget consacré à l'animation sportive, légèrement revu à la baisse, permet de maintenir une politique sportive sur le territoire qui répond aux enjeux de développement des différentes disciplines.

Il vous est présenté ci-après le budget primitif des actions sportives pour 2014 que je vous propose de décliner selon les deux axes suivants :

- l'aide à l'**investissement** des collectivités et des associations,
- le soutien au **fonctionnement** et aux actions du mouvement sportif.

I. L'AIDE A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES ET DES ASSOCIATIONS : UNE ENVELOPPE GLOBALE DE 4 846 606 €

Depuis la mise en œuvre de la territorialisation en 2010, la politique sportive en faveur des investissements des communes, regroupements de communes et associations s'est articulée autour de deux axes d'intervention :

- Le guide des aides
- Les Contrats de Territoire de Vie 2010 - 2013

Pour 2014, il convient de prévoir des crédits de paiement nécessaires à la liquidation des aides financières inscrites au titre de ces deux axes mais aussi en faveur des projets associatifs.

Le tableau ci-après vous présente les prévisions budgétaires en investissement pour l'exercice 2014 :

INVESTISSEMENT

	Pour mémoire AP votées en DM2 2013	AP 2014	CP
ANCIEN GUIDE DES AIDES	200 000 €	300 000 €	773 606 €
AIDES AUX COMMUNES	200 000 €	300 000 €	713 606 €
AIDES AUX ASSOCIATIONS			60 000 €
1ère GENERATION DE CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE		0 €	4 000 000 €
GUIDE DES AIDES pour les associations	33 000 €	100 000 €	73 000 €
TOTAL	233 000 €	400 000 €	4 846 606 €

Pour mémoire : Exercice 2013 :

6 215 542 €

3 930 000 €

1. LE GUIDE DES AIDES : E211 et E212

Il s'agit des dossiers courants de construction ou de réfection des salles polyvalentes, des salles associatives, des équipements de proximité, des vestiaires douches et des jardins familiaux portés par les communes, les regroupements de communes et les associations.

Pour ces opérations traditionnelles, je vous rappelle que les engagements affectés par la Commission Permanente sur l'ensemble de l'exercice 2013 se sont élevés à 1 298 623 €.

Pour satisfaire les demandes de versements des aides financières en 2014, il convient de prévoir une enveloppe de crédits de paiement de 846 606 €.

- **programme E211 : projets communaux et intercommunaux**

- **le bilan des programmations antérieures encore ouvertes : 2011, 2012 et 2013 :**

Le montant global des engagements au titre des programmations antérieures à 2014 encore ouverts au 1^{er} janvier 2014 s'élève à 1 210 191 € soit :

- 66 902 € sur le programme 2011
- 131 670 € sur le programme 2012
- 1 011 619 € sur le programme 2013.

Eu égard à la durée de validité des subventions et au rythme de réalisation des opérations, il est nécessaire de prévoir **513 606 €** de crédits de paiements pour la liquidation de ces opérations antérieures. Le solde sera imputé au budget 2015.

- **la présentation de la programmation 2014 :**

Il vous est proposé de prévoir **300 000 €** d'autorisations de programme portant le montant total de la programmation 2014 à 500 000 €, 200 000 € d'AP ont été inscrits lors de la DM2 2013, au titre des besoins à couvrir pour le 1^{er} trimestre 2014.

Elles concernent pour l'essentiel les subventions prévisionnelles examinées par la Commission des Sports et de la Vie Associative (9^{ème} commission) courant 2013 n'ayant pas encore fait l'objet d'une programmation définitive.

Pour ces nouvelles opérations, il est proposé une inscription de **200 000 €** de crédits de paiement.

- **Programme E212 : Subventions aux associations :**

- **le bilan des programmations antérieures encore ouvertes : 2011, 2012 et 2013**

Le montant global des engagements au titre des programmations antérieures à 2013 encore ouverts au 1^{er} janvier 2014 s'élève à 117 982 € soit :

- 1 000 € sur le programme 2011
- 34 155 € sur le programme 2012
- 82 827 € sur le programme 2013.

Pour mandater ces aides, il est nécessaire de prévoir **60 000 €** de crédits de paiement.

- **la présentation de la programmation 2014 :**

Il vous est proposé de prévoir **100 000 €** d'autorisations de programme portant le montant total de la programmation 2014 à 133 000 €, 33 000 € d'AP ont été inscrits lors de la DM2 2013, au titre des besoins à couvrir pour le 1^{er} trimestre 2014.

Cette enveloppe tient compte du montant des opérations examinées en Commissions thématiques en 2013 et non programmées et d'une évaluation des dossiers en instance pour 2014.

Pour ces opérations, une inscription de crédits de paiement de **73 000 €** est sollicitée.

Au total, il vous est proposé au titre du Guide des Aides l'inscription d'une enveloppe d'autorisations de programme de **400 000 €** portant le montant total de la programmation 2014 à 633 000 €, 233 000 € d'AP ont été inscrits lors de la DM2 2013, au titre des besoins à couvrir pour le 1^{er} trimestre 2014 et de crédits de paiement de **846 606 €** qui se répartissent comme suit :

	Pour mémoire AP votées en DM2 2013	AP 2014	CP
• E 211 :			
Programmes < 2014 :	-	-	513 606 €
Programme 2014 :	<u>200 000 €</u>	<u>300 000 €</u>	<u>200 000 €</u>
	200 000 €	300 000 €	713 606 €
• E 212 :			
Programmes < 2014 :	-	-	60 000 €
Programme 2014 :	<u>33 000 €</u>	<u>100 000 €</u>	<u>73 000 €</u>
	33 000 €	100 000 €	133 000 €
TOTAL GENERAL	233 000 €	400 000 €	846 606 €

2. LES CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2010 - 2013 : E215

56 projets d'équipements sportifs et socio-culturels d'envergure ont été inscrits dans les Contrats de Territoires de Vie et représentent **13 244 063 €** de subventions.

L'ensemble de ces projets a été engagé. Pour 2014, le calendrier de démarrage et d'achèvement des différents chantiers permet de déterminer les besoins en crédits de paiement de l'exercice à hauteur de **4 000 000 €**, le solde des crédits de paiement à inscrire ultérieurement est estimé à 3 239 821 €.

Au total, pour la **section d'investissement**, il vous est proposé l'inscription pour 2014,

- o d'une enveloppe globale de **400 000 €** d'Autorisations de Programme,
- o de **4 846 606 €**, de Crédits de Paiement.

II. L'AIDE AU FONCTIONNEMENT : UNE ENVELOPPE TOTALE DE 2 611 880 €

Le Conseil Général consacrera en 2014 un montant total de 2 611 880 € à l'animation sportive de son territoire, contre 2 580 000 € en 2013 soit en légère augmentation. Toutefois, il convient de préciser que ce budget pour 2014 intègre une provision exceptionnelle de 150 000 € destinée à faire face à la dette fiscale du Centre Sportif Régional Alsace.

Si l'on ne tient pas compte de ce crédit exceptionnel, le budget (aides aux clubs, aux comités, au CSRA) est en baisse de 4,58 %.

Cette diminution des crédits porte notamment sur,

- Le CSRA et l'antenne mulhousienne du CREPS,
- les nouvelles conventions avec les Comités départementaux,
- les aides aux compétitions internationales des clubs sportifs,
- le Fonds d'aides aux Manifestations Sportives.

Le tableau ci-après présente les inscriptions budgétaires en fonctionnement pour l'exercice 2014.

Libellé de la subvention	Crédits de paiement pour le Fonctionnement
CSRA et CREPS	838 750
ANIMATION SPORTIVE COMITES	356 130
ANIMATION SPORTIVE CLUBS	630 000
CLUBS DE HAUT NIVEAU	330 000
ENCOURAGEMENT AU SPORT	427 000
ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE ET VIE ASSOCIATIVE	30 000
TOTAL	2 611 880 €

LE CENTRE SPORTIF REGIONAL ALSACE A MULHOUSE
805 500 €

La Commission Permanente du 5 juillet 2013 a validé la proposition d'instaurer une coopération entre l'Association de Gestion du CSRA, m2A et le Département dans le but de réaliser d'ici fin 2014 le transfert de cet établissement départemental vers m2A.

Une convention a été signée dans cet objectif entre les 3 partenaires. Elle prévoyait aussi le maintien et la confirmation de l'engagement financier du Département pour le fonctionnement de l'association de gestion en 2013 (690 000 €) et en 2014.

Il vous est proposé de fixer ce montant pour 2014 à **655 500 €**, soit en baisse de 5 %.

Par ailleurs, dans le cadre d'une régularisation de la situation fiscale du Centre Sportif par rapport à la TVA, des négociations ont été menées avec l'administration concernée : l'établissement ne sera pas soumis à la TVA. Toutefois une régularisation de la taxe sur les salaires est à prévoir.

Dans le contexte actuel de coopération avec m2A, il n'est pas possible de faire peser sur l'association de gestion la charge totale du règlement de ce litige fiscal. Il convient donc de procéder à une inscription prévisionnelle de **150 000 €** à cet effet, portant ainsi l'inscription budgétaire pour le Centre Sportif à **805 500 €**.

Un rapport spécifique sera proposé à une prochaine Commission Permanente présentant un point d'étape de la situation du Centre dans l'optique du transfert, le résultat de la négociation en cours avec l'Administration fiscale et individualisant le vote de la subvention dans le cadre d'une convention.

<p style="text-align: center;">LE FONCTIONNEMENT DE L'ANTENNE DU CREPS DE MULHOUSE 33 250 €</p>

L'antenne du CREPS fonctionne au Centre Sportif depuis mars 2007 avec l'organisation sur place des formations et le suivi de jeunes sportifs de haut niveau.

Pour 2014, la somme de **33 250 €** est à prévoir au budget, en diminution de 5 % par rapport à l'année dernière.

Un rapport spécifique sera présenté à une prochaine Commission Permanente avec le bilan de l'année 2012/2013. Il vous sera proposé un projet de convention tripartite avec m2A afin de définir ensemble des objectifs cohérents pour l'antenne du CREPS dans le cadre du transfert du Centre à réaliser vers m2A d'ici fin 2014.

<p style="text-align: center;">L'ANIMATION SPORTIVE : LES CONVENTIONS AVEC LES COMITES DEPARTEMENTAUX 356 130 €</p>

Je précise que la répartition de ces aides est toujours proposée par le Conseil Départemental des Sports (CDS), puis fait l'objet de rapports détaillés à la Commission Permanente au courant de l'année 2014.

Il s'agit des aides aux 63 comités départementaux pour leur fonctionnement, leurs frais d'organisation, leurs actions d'animation sportive, ainsi que pour les conventions de partenariat signées avec 19 d'entre eux.

Il vous est proposé de reconduire ces aides pour un montant total de **356 130 €** qui sera réparti en cours d'année par la Commission Permanente sur la proposition du Conseil Départemental des Sports.

De même, l'aide aux stages sera supprimée à compter de 2014. En effet, la prise en compte de cette action est souvent intégrée aux actions déployées par les comités départementaux dans le cadre de leur projet de développement de la discipline qui fait l'objet de convention de partenariat avec notre Assemblée. Cette information a été déjà portée à la connaissance de l'ensemble des comités départementaux lors de l'Assemblée Générale du CDS en juin dernier.

J'ajoute que dans le cadre du partenariat avec les comités départementaux, la Commission Permanente devra également se prononcer en 2014, sur le renouvellement des conventions avec les comités départementaux d'Athlétisme, d'Escrime, de Football, de Rugby et de Vol Libre et la conclusion d'un nouveau partenariat avec le comité départemental handisport.

Pour ces 6 conventions dont la durée est de 2 ans, je vous rappelle que des Autorisations d'Engagement ont déjà été affectées en DM2 2013. Il convient par contre de prévoir les Crédits de Paiement correspondants, à hauteur de 89 030 € pour cette première année.

<p>L'ANIMATION SPORTIVE : LES AIDES AUX CLUBS SPORTIFS 630 000 €</p>
--

Lors de la séance publique du 14 octobre 2011 rapport N° CG-2011-4-9-1, vous avez validé de nouvelles modalités d'aides aux clubs sportifs et avez donné délégation à la Commission Permanente pour leur application.

Il s'agissait de mettre en place en 2012, un certain nombre de mesures essentiellement techniques préconisées par le Conseil Départemental des Sports avec notamment un formulaire unique de demande de subvention pour :

- regrouper la majorité des subventions aux clubs en une seule subvention par club et par an, sur la base d'un formulaire annuel,
- calculer la subvention selon un barème de points dont la valeur est déterminée par l'enveloppe budgétaire disponible, ce qui élimine le risque de dérapage budgétaire,
- fixer un seuil minimum de subvention à 200 €.

En 2013, sur 1164 clubs répertoriés, 815 clubs soit 70 % d'entre eux ont renvoyé le formulaire. Ainsi :

- 228 clubs ont pu toucher en une seule fois, une subvention départementale regroupant plusieurs aides,
- 513 clubs ont bénéficié de la seule subvention Jeunes Licenciés Sportifs (JLS),
- 74 clubs n'ont pas été éligibles à un soutien car ils ne répondaient pas aux critères.

Les 2 nouveaux dispositifs de soutien aux clubs, à savoir l'aide à la formation et l'aide à l'entraînement, ont permis de répondre aux besoins des clubs, ainsi :

- 27 clubs ont bénéficié de l'aide pour la formation des cadres sportifs brevetés nationaux soit une enveloppe globale de 11 212 €. Il s'agit d'encourager la professionnalisation des clubs et des entraîneurs des clubs les plus dynamiques et performants,
- 46 clubs se sont vus octroyer un supplément de subvention de 500 à 1 000 € au titre de l'aide à l'entraînement soit une enveloppe globale de 36 350 €. Cette aide est allouée pour l'emploi d'entraîneurs diplômés et est également fonction du nombre de jeunes entraînés, valorisant ainsi les clubs à fort effectif de jeunes.

Je précise que les communes sont toujours informées des effectifs de leurs clubs et invitées à leur verser une aide au moins équivalente.

En 2013, la somme globale consacrée aux aides aux clubs a été de 598 419 € avec un point à 5,05 €.

Pour 2014, il vous est proposé de fixer l'enveloppe des aides aux clubs à **630 000 €** sachant qu'il convient de prendre en compte les montées et les descentes dans les classements sportifs des sports collectifs ainsi que l'émargement à cette rubrique de deux clubs soutenus en 2013 dans la rubrique « haut niveau » à savoir l'ADHM MULHOUSE (Scorpions) et l'ASSM PFASTATT.

AIDES SPECIFIQUES AUX CLUBS DE HAUT NIVEAU 330 000 €

Les clubs de haut niveau bénéficient de conventions annuelles spécifiques avec le Conseil Général ; il s'agit du Mulhouse Olympic Natation, du Mulhouse Handball Sud Alsace, de l'ASPTT Mulhouse Volley Féminin, et des SR Colmar Football.

Cette liste peut évoluer d'une année sur l'autre en fonction des résultats sportifs obtenus dans les championnats respectifs. Ainsi, pour la saison 2012/2013, 2 clubs étaient entrés dans le haut niveau : le club de hockey sur glace des Scorpions de Mulhouse qui évoluait dans la Ligue Magnus, division la plus élevée du Championnat de France et l'ASSM Pfastatt qui avait accédé à la N2 du Championnat de France de Basket.

Pour la saison 2013/2014, les Scorpions de Mulhouse et l'ASSM Pfastatt ont été rétrogradés respectivement en D1 et N3. De ce fait, ils ne relèvent plus du haut niveau et intègrent la rubrique classique des aides aux clubs sportifs.

Ces clubs de haut niveau sont également les organisateurs des Mercredis Sportifs du Conseil Général (sauf le MON), réservés aux sports collectifs, avec également les clubs de basket du plus haut niveau dans notre département qui sont, pour cette saison, le KABCA, et le FCM Basket (en N2).

La somme de 106 500 € est réservée pour ces Mercredis, au lieu de 110 000 € en 2013.

L'enveloppe totale qu'il vous est proposé d'attribuer au sport de haut niveau en 2014, s'élève à **330 000 €**.

Les détails de ces différentes aides ainsi que les conventions avec les clubs vous seront proposés lors d'une prochaine Commission Permanente.

ENCOURAGEMENT AU SPORT
427 000 €

Cette rubrique comporte 5 domaines d'intervention :

▪ une provision pour événement sportif:	180 000 €
▪ le Fonds départemental d'aide à l'organisation de manifestations sportives :	105 000 €
▪ les Mercredis de Neige	15 000 €
▪ l'aide au fonctionnement du Conseil Départemental des Sports:	18 000 €
▪ le soutien au sport scolaire	<u>109 000 €</u>
TOTAL	427 000 €

PROVISION POUR EVENEMENT SPORTIF : 180 000 €.

Dans le présent rapport, il vous est proposé le vote d'une enveloppe de **180 000 €** pour soutenir un événement sportif d'envergure.

Dans ce cadre, la Fédération Française du Sport Automobile - FFSA – a pu bénéficier du soutien du Conseil Général pour l'organisation en Alsace, de la manche française du Championnat du Monde des Rallyes WRC 2010, 2011, 2012 et 2013 (180 000 € chaque année).

La Commission Permanente sera saisie le moment venu des dossiers qui seraient introduits dans ce cadre.

LE FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS
SPORTIVES : 105 000 €.

Ce Fonds est destiné à aider les Clubs, les Comités départementaux voire les Ligues ou exceptionnellement des communes qui organisent dans le département des manifestations sportives de niveau national ou international ou des compétitions de masse notamment en direction des jeunes.

En 2013, la somme de 117 550 € a été consommée au titre de cette rubrique, ce qui a permis de soutenir 79 manifestations.

Pour 2013, il vous est proposé de reconduire ce soutien en votant un crédit de **105 000 €** dont la répartition en cours d'année est confiée à la Commission Permanente. Il est à noter que cette enveloppe est en diminution de 12,5 % par rapport à celle de 2013.

Les comités départementaux sportifs seront consultés pour avis en début d'année pour connaître leurs priorités.

LES MERCREDIS DE NEIGE : 15 000 €

Mise en place en 1982, cette intervention est destinée à favoriser l'apprentissage du ski par les jeunes.

Comme en 2013, il vous est proposé de réserver cette aide aux seuls collèges et clubs de ski qui organisent des sorties d'initiation au ski dans le Massif Vosgien.

A l'instar de l'année dernière, il est demandé aux organisateurs des Mercredis de Neige, de revenir à l'esprit qui avait conduit, à l'origine, à leur mise en place, et de réserver l'aide départementale aux seules sorties de découverte et d'apprentissage du ski pour les plus jeunes.

Les entraînements ou les perfectionnements de jeunes skieurs déjà confirmés n'entrent pas dans ce dispositif.

Les demandes d'aides adressés au Département par les clubs de ski et les collèges seront, après instruction de nos services, présentées au Président du Comité Départemental de Ski, à qui il sera demandé de valider les dossiers en adéquation avec les critères arrêtés par le Conseil Général et rappelés plus haut.

L'enveloppe prévue pour cette action en 2014, s'élève à **15 000 €**, comme en 2013.

LE FONCTIONNEMENT DE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES SPORTS : 18 000 €.

Il vous est proposé d'accorder une aide de **18 000 €** pour le fonctionnement propre du Conseil Départemental des Sports.

Le Compte-rendu de la dernière Assemblée Générale du CDS pour 2012 est joint au rapport. Je vous prie d'en prendre acte.

LE SOUTIEN AU SPORT SCOLAIRE : 109 000 €.

3 associations sont soutenues dans cette rubrique :

- L'USEP, concernant le sport à l'école primaire, il vous est proposé l'attribution d'une subvention forfaitaire annuelle de **24 000 €** pour 2013.
- Le Cercle de Voile de Mulhouse organise des classes de voile pour les scolaires sur le plan d'eau de REININGUE. La subvention qui pourrait lui être accordée dans ce cadre s'élève à **30 000 €**, contre 29 000 € en 2013.
- L'UNSS, concerne les associations sportives des collèges exclusivement, et bénéficie de plusieurs aides : aide au fonctionnement du service départemental, l'aide aux déplacements en championnats de France, l'organisation du Pass'sport Aventure des Collèges et l'aide à la licence.

Il vous est proposé d'attribuer un forfait de **55 000 €** pour couvrir l'ensemble de ces actions.

Le soutien au sport scolaire s'élève globalement pour 2014 à **109 000 €** contre 108 000 € en 2013.

LA VIE ASSOCIATIVE 30 000 €
--

Il s'agit de l'octroi de bourses après l'obtention du BAFA ou du BAFD pour 20 000 €, et du partenariat avec les associations de soutien à la Vie Associative, l'Union Départementale du Bénévolat Associatif, et Archimène pour lesquelles une enveloppe de 10 000 € vous est proposée.

LES BOURSES AUX TITULAIRES DU BAFA/ BAFD : 20 000 €

Une bourse départementale peut être allouée aux jeunes haut-rhinois qui en font la demande après qu'ils aient obtenu le diplôme du Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA) ou de Directeur (BAFD) de centre de vacances et de loisirs.

C'est la Commission Permanente qui est chargée de la répartition de cette enveloppe.

En 2013, 182 bourses BAFA et 1 BAFD ont été allouées pour un montant total de 18 400 €.

Le montant de la bourse départementale est de 100 € pour un BAFA et 200 € pour un BAFD.

L'enveloppe proposée pour 2014 s'élève à **20 000 €**.

LE SOUTIEN À L'UDBA ET ARCHIMENE : 10 000 €

Dans le cadre du développement du soutien départemental à la vie associative, le Département s'est engagé dans l'aide au fonctionnement des CRIB (Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles).

Le CRIB est un label ministériel délivré depuis 2003 à l'association ARCHIMENE et depuis 2008 à l'UDBA par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

La mission de ces CRIB est d'apporter gratuitement aux associations, informations, expertises et accompagnement en matière administrative, comptable, juridique afin de soutenir les dirigeants bénévoles et leur permettre de se recentrer sur l'animation de leur association dans un contexte sécurisé.

Depuis 2013, l'intervention du Conseil Général concerne uniquement la prise en compte des CRIB.

L'aide spécifique dont bénéficiaient ces associations pour l'organisation de formations à destination des bénévoles associatifs a été supprimée en 2013 sachant que l'État et la Région ont chacun mis en place des dispositifs pour la formation des bénévoles.

Il vous est proposé de voter une enveloppe globale de **10 000 €** à répartir à égalité entre les 2 associations soit 5 000 € à chacune pour le fonctionnement de leur CRIB

En conclusion de ce rapport, je vous propose :

- d'adopter les crédits qui vous ont été proposés dans les différentes rubriques d'intervention en matière sportive prévues dans le rapport,
- d'autoriser les inscriptions budgétaires telles qu'elles apparaissent en ANNEXE.
 - Autorisations de Programme nouvelles : 400 000 €
 - Crédits de paiement sur la section d'investissement: 4 846 606 €
 - Crédits de paiement sur la section de fonctionnement : 2 611 880 €
- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation des subventions prévues dans les différentes rubriques du rapport, à savoir:
 - la programmation des subventions d'investissement aux Communes, aux regroupements de Communes et aux Associations,
 - le soutien au Centre Sportif Régional Alsace,
 - le fonctionnement de l'antenne du CREPS
 - le soutien à l'animation sportive des comités dont l'examen du renouvellement des conventions de partenariat avec les Comités départementaux sportifs,
 - l'animation sportive des clubs
 - l'aide aux clubs de haut niveau
 - l'encouragement au sport,
 - l'animation socio-éducative et la vie associative.
- de prendre acte du compte rendu de l'Assemblée Générale du Conseil Départemental des Sports du 27 juin 2013 portant sur l'activité de l'année 2012, déposé sur le bureau de l'Assemblée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

BUDGET 2014

ANNEXE AU RAPPORT BP 2014

N° DU PROG	LIBELLE DU PROGRAMME	CODE	IMPUTATION	AP/AE		CP
				DM2 2013	BP 2014	
INVESTISSEMENT: EQUIPEMENTS SPORTIFS DES COMMUNES ET ASSOCIATIONS						
NOUVEAUX PROGRAMMES 2014						
E211	EQUIPEMENTS SPORTIFS - AIDE AUX COMMUNES	2482	204-32-204142	200 000	300 000	200 000
E212	EQUIPEMENTS SPORTIFS - AIDE AUX ASSOCIATIONS ET TIERS	2492	204-32-20422	33 000	100 000	73 000
E212	EQUIPEMENTS SPORTIFS - AIDE AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS	2492	204-32-204182	-		-
	TOTAL			233 000	400 000	273 000
PROGRAMMES ANTERIEURS						
E211	EQUIPEMENTS SPORTIFS - AIDE AUX COMMUNES	2482	204-32-204142			513 606
E212	EQUIPEMENTS SPORTIFS - AIDE AUX ASSOCIATIONS ET TIERS	2492	204-32-20422			60 000
E212	EQUIPEMENTS SPORTIFS - AIDE AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS	2492	204-32-204182			-
E215	EQUIPEMENTS SPORTIFS - CTV	3504	204-32-204142 et 20422			4 000 000
	TOTAL			-		4 573 606
TOTAL EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT				233 000	400 000	4 846 606
SOUTIEN AU MOUVEMENT SPORTIF						
CSRA ET CREPS				-		838 750
E732	CSRA	255711	65-32-6574			805 500
E732	CREPS	255712	65-32-65737			33 250
ANIMATION SPORTIVE: CONVENTIONS AVEC LES CD				188 060		356 130
E832	CONVENTIONS CD AE 2014	2558	65-32-6574	188 060		89 030
E832	CONVENTIONS CD AE 2013	2558	65-32-6574			183 510
E732	FONCTIONNEMENT DES COMITES	25573	65-32-6574			83 590
ANIMATION SPORTIVE: AIDES AUX CLUBS SPORTIFS						630 000
E732	AIDES AUX CLUBS	25574	65-32-6574			630 000
E732	COMPETITIONS INTERNATIONALES	25574	65-32-6574			-
AIDES SPECIFIQUES CLUBS DE HAUT NIVEAU						330 000
E732	SPORT DE HAUT NIVEAU	25575	65-32-6574			330 000
ENCOURAGEMENT AU SPORT						427 000
E732	PROVISION POUR EVENEMENT	25577	65-32-6574			180 000
E732	FONDS POUR LES MANIFESTATIONS	25571	65-32-6574			105 000
E732	FONDS POUR LES MANIFESTATIONS	25571	65-32-65737			-
E732	MERCREDIS DE NEIGE	255716	65-32-6574			15 000
E732	MERCREDIS DE NEIGE	255716	65-32-65737			-
E732	CONSEIL DEPARTEMENTAL DES SPORTS	25572	65-32-6574			18 000
E732	SOUTIEN AU SPORT SCOLAIRE	25579	65-32-6574			109 000
VIE ASSOCIATIVE						30 000
E632	BAFA ET BAFD	2556	65-30-6513			20 000
E732	VIE ASSOCIATIVE	25570	65-30-6574			10 000
TOTAL EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				188 060		2 611 880
TOTAL POLITIQUE SPORTIVE			TOTAL AP/AE	421 060 €	400 000 €	
			TOTAL CP			7 458 486 €